



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
16.01.2002 Bulletin 2002/03

(51) Int Cl.7: **B65D 83/16**

(21) Numéro de dépôt: **01401577.0**

(22) Date de dépôt: **15.06.2001**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE TR**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(71) Demandeur: **L'OREAL**
75008 Paris (FR)

(72) Inventeur: **De La Focarde, Vincent**
78120 Rambouillet (FR)

(30) Priorité: **07.07.2000 FR 0008915**

(74) Mandataire: **Boulard, Denis**
L'OREAL-DPI 6 rue Bertrand Sincholle
92585 Clichy Cédex (FR)

(54) **Dispositif pour le conditionnement et la distribution sur un support, d'un produit, notamment d'un parfum**

(57) La présente demande concerne un dispositif (1) pour le conditionnement et la distribution sur un support, d'un produit, notamment d'un parfum, comprenant : a) un organe de distribution (21), destiné à être relié à un récipient (23) contenant ledit produit, et couplé à au moins un orifice (27) pour la sortie du produit, en regard duquel (ou desquels) une partie au moins du support peut être positionnée ; b) un élément d'ac-

tionnement manuel (30) de l'organe de distribution (21) ; et c) des moyens de verrouillage (40) aptes à passer d'une première position dans laquelle l'organe de distribution (21) ne peut être actionné à une seconde position dans laquelle l'organe de distribution (21) peut être actionné, lesdits moyens de verrouillage (40) passant de la première position à la seconde lors du positionnement du support par rapport à (ou aux) orifice(s) de sortie du produit (27).

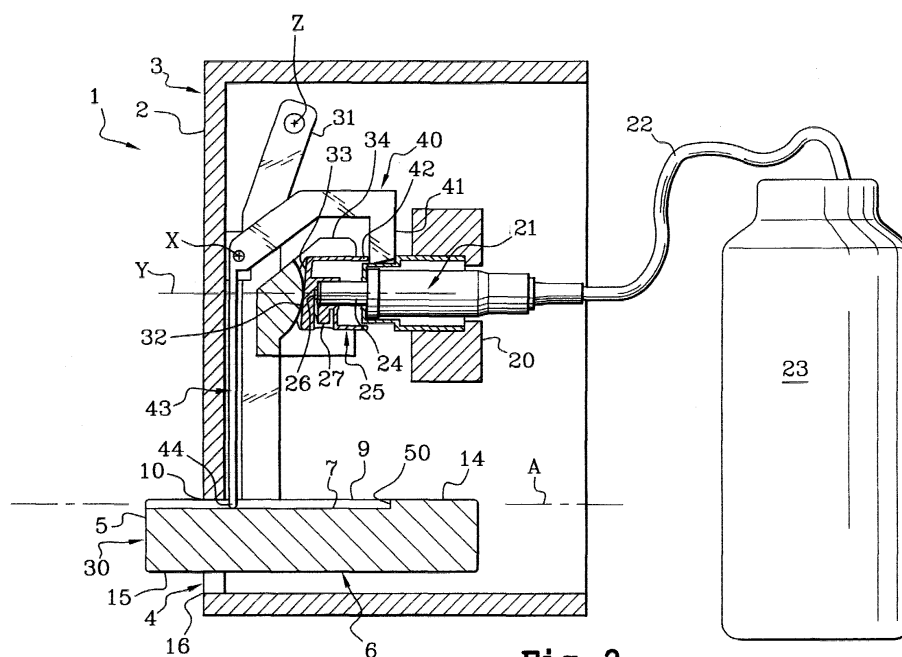


Fig. 2

Description

[0001] La présente invention a trait à un dispositif pour le conditionnement et la distribution d'un produit, notamment d'un parfum, tel que pouvant être utilisé sur les points de vente, pour le test des produits.

[0002] Dans le domaine de la parfumerie par exemple, il est fréquent de disposer sur les points de vente des produits, des testeurs permettant aux client(e)s d'essayer le produit avant de l'acheter. Le plus souvent, ces testeurs sont constitués des mêmes modèles que ceux destinés à la vente. Le volume limité de ces testeurs implique qu'ils doivent être renouvelés fréquemment. En outre, l'appréciation des parfums par les client(e)s, peut être faussée par l'atmosphère chargée d'un mélange de vapeurs pouvant émaner des différents flacons de parfums présents sur le point de test. De plus, la disparition des testeurs sur ces points d'essai est relativement fréquente. Enfin, les concepteurs de tels points de vente sont limités dans leur créativité par l'obligation de prévoir un emplacement bien spécifique en façade pour le ou les testeurs.

[0003] Aussi, a-t-on proposé, en vue de solutionner tous les problèmes évoqués précédemment, de délocaliser la pompe par rapport aux récipients contenant les parfums. Ainsi, la pompe, associée à son organe d'actionnement, peut être montée fixement sur un présentoir, et reliée via un conduit, de plus ou moins grande longueur, au récipient contenant le parfum, lequel est situé dans un meuble non accessible aux clients. De ce fait, les risques de vols ou de casse des flacons de parfum sont en théorie réduits de manière sensible, quoi que toujours existant. Quoi qu'il en soit, le gain de place sur les présentoirs est important. Les récipients contenant les parfums peuvent être de contenance plus importante. Les vapeurs émanant des flacons sont confinées dans un meuble fermé. Bref, les avantages sont nombreux.

[0004] Toutefois, il n'en demeure pas moins que le meuble est de coût non négligeable. En outre, il est fréquent que le bouton poussoir destiné à l'actionnement de la pompe, soit arraché, souvent par pur vandalisme, rendant de ce fait inutilisable le dispositif de test.

[0005] Récemment, il a été proposé des dispositifs permettant l'imprégnation automatique de supports, notamment en carton, parfois appelés "mouillettes", mis à la disposition du consommateur sur un meuble, et que le consommateur peut imprégner à la demande, au moyen du produit parfumant désiré.

[0006] Le support est introduit dans une fente horizontale par le consommateur. Par friction, le support fait tourner une molette crantée à axe excentré, et vient s'arrêter en fin de course sur une butée. Le consommateur retire alors le support, qui, du fait de l'excentration de la molette, est bloqué dans la fente délimitée en partie par ladite molette. En exerçant une traction sur le support ainsi retenu, on provoque l'actionnement de la pompe et la sortie du produit sur le support à imprégner. En

continuant de tirer sur le support, un mécanisme de débrayage libère ce dernier.

[0007] Outre la sophistication, un tel dispositif est coûteux à réaliser, peu fiable, et de fonctionnement non immédiat pour le consommateur. En effet, c'est sur le support que s'exerce la commande mécanique de traction destinée à l'actionnement de la pompe. Le support, en particulier lorsqu'il a fait déjà l'objet d'une imprégnation préalable est susceptible de se déchirer sous la traction exercée par le consommateur. De ce fait, une partie risque de rester coincée dans le dispositif, ce qui peut en interdire tout fonctionnement ultérieur. En outre, tout défaut de rigidité dans le support à imprégner rend difficile l'introduction de ce dernier dans la fente délimitée par la molette crantée.

[0008] Aussi, est-ce un des objets de l'invention que de réaliser un dispositif mécanique pour le conditionnement et la distribution d'un produit sur un support à imprégner, et permettant de remédier en tout ou partie, aux inconvénients discutés ci-avant en référence aux dispositifs conventionnels.

[0009] C'est en particulier un objet de l'invention que de réaliser un dispositif du type précité, qui soit simple d'utilisation, économique à réaliser, fiable mécaniquement, et offrant une résistance suffisante aux actes de vandalisme.

[0010] D'autres objets encore apparaîtront dans la description détaillée qui suit.

[0011] Selon l'invention, ces objets sont atteints en réalisant un dispositif pour le conditionnement et la distribution sur un support, d'un produit, notamment d'un parfum, comprenant : a) un organe de distribution, destiné à être relié à un récipient contenant ledit produit, et couplé à au moins un orifice pour la sortie du produit, en regard duquel (ou desquels) une partie au moins du support peut être positionnée ; b) un élément d'actionnement manuel de l'organe de distribution ; et c) des moyens de verrouillage aptes à passer d'une première position dans laquelle l'organe de distribution ne peut être actionné à une seconde position dans laquelle l'organe de distribution peut être actionné, lesdits moyens de verrouillage passant de la première position à la seconde lors du positionnement du support par rapport à (ou aux) orifice(s) de sortie du produit.

[0012] Ainsi, un tel ensemble peut être placé à l'intérieur d'une enceinte ou derrière une paroi, seul étant accessible depuis l'extérieur, l'élément destiné à l'actionnement de l'organe de distribution en réponse à une commande d'actionnement manuelle, une fenêtre par exemple, traversant la paroi ou une face de l'enceinte, de manière permettre l'accès par le support à l'orifice de sortie. On limite ainsi les risques d'actes de vandalisme. En outre, les moyens d'actionnement ne peuvent être actionnés sans avoir au préalable positionné un support en regard du (ou des) orifice(s) de sortie, ce qui évite les salissures intempestives du dispositif.

[0013] Ladite enceinte ou ladite paroi forment un corps (ou un châssis) fixe sur lequel est monté à posi-

tion, de préférence fixe, l'organe de distribution, l'élément d'actionnement et les moyens de verrouillage mécanique étant mobiles par rapport au corps et par rapport à l'organe de distribution.

[0014] Avantageusement, le dispositif comprend un moyen pour recevoir le support en vue de son positionnement par rapport à (ou aux) orifice(s) de sortie. Un tel support, notamment sous forme d'une platine, permet un positionnement, notamment à distance ou à position latérale fixes, du support par rapport à (ou aux) orifice(s) de sortie, ce qui permet, par exemple dans le cadre d'une distribution sous forme d'un spray conique, de s'assurer que la totalité du produit distribué se dépose sur le support.

[0015] De préférence, le positionnement du support par rapport à (ou aux) orifice(s) de sortie du produit, s'effectue essentiellement par un déplacement, notamment en translation, du support par rapport audit moyen de réception du support. Lors de ce mouvement, le support n'est soumis à aucune contrainte majeure, réduisant ainsi les risques d'endommagement du support, en particulier lorsqu'il est en carton.

[0016] Alternativement, il est possible de prévoir que le positionnement du support par rapport à l'orifice de sortie du produit, se fasse par un déplacement du moyen de réception lui-même, sur lequel on a préalablement placé le support à imprégner. Cette solution n'est toutefois pas préférée dans la mesure où elle n'interdit pas forcément l'actionnement de l'organe de distribution en l'absence de support à imprégner.

[0017] Avantageusement, le moyen destiné à recevoir le support fait office d'élément d'actionnement. On réduit ainsi le nombre d'éléments accessibles depuis l'extérieur du dispositif, réduisant ainsi d'autant les risques de vandalisme. Alternativement, il est possible de prévoir un élément d'actionnement, notamment sous forme d'un bouton, distinct du moyen de réception du support à imprégner.

[0018] Lorsque le support est utilisé comme moyen d'actionnement, le mouvement de positionnement du support par rapport à l'orifice de sortie se termine par un mouvement conjugué du support et du moyen de réception de ce dernier, sur une faible distance, correspondant à la course d'actionnement de l'organe de distribution. Un tel mouvement conjugué est d'amplitude négligeable par rapport au mouvement préalable du support à imprégner par rapport au moyen de réception de ce dernier.

[0019] De préférence, l'actionnement de l'organe de distribution résulte d'une force exercée manuellement sur l'élément d'actionnement, sensiblement dans l'axe du déplacement du support par rapport au moyen de réception du support. La gestuelle est ainsi simplifiée, puisque le mouvement d'actionnement manuel prolonge le mouvement de positionnement du support à imprégner par rapport à l'orifice de sortie du produit, le tout pouvant s'effectuer d'une seule main.

[0020] Le moyen de réception du support peut être

constitué d'une platine comprenant des moyens formant un rail, apte à guider le support en translation. De tels moyens peuvent être formés des bords d'un renforcement formé par une surface de la platine, et dans lequel est glissé le support à imprégner.

[0021] Avantageusement, des moyens formant butée peuvent être prévus pour limiter le déplacement du support par rapport audit moyen de réception. On assure ainsi un positionnement axial sensiblement identique du support par rapport à l'orifice de sortie du produit. En outre, une telle butée renseigne l'utilisatrice sur le moment où elle peut exercer la commande d'actionnement.

[0022] Selon un mode de réalisation spécifique, les moyens de verrouillage mécaniques sont constitués d'un verrou avec lequel une tête de distribution comportant ledit (ou lesdits) orifice(s) de sortie, vient en engagement lorsque les moyens de verrouillage sont dans la première position, de manière à empêcher l'actionnement de l'organe de distribution, ledit verrou étant couplé à un doigt dont une extrémité se situe sur le parcours du support à imprégner, et avec laquelle le support vient en engagement lors de son positionnement par rapport à (ou aux) orifice(s) de sortie, ladite mise en engagement provoquant le mouvement dudit verrou et le passage des moyens de verrouillage dans ladite seconde position.

[0023] Le mouvement dudit verrou peut être un mouvement de pivot autour d'un axe (X). Ainsi, en glissant le support sur le moyen de réception, une extrémité du support vient en engagement avec ledit doigt, ce qui le fait basculer et provoque un mouvement de pivot correspondant du verrou. Le support passe ensuite sous l'extrémité du doigt, empêchant ainsi au verrou de revenir en position verrouillée, tant que le support à imprégner est en position par rapport à l'orifice de sortie.

[0024] Avantageusement, ledit axe (X) est perpendiculaire à un axe (Y) de l'organe de distribution, et perpendiculaire à un axe (A) du déplacement du support par rapport au moyen de réception.

[0025] De préférence, ledit axe (X) est sensiblement à la même hauteur que la portion de la tête de distribution qui vient en engagement avec le verrou lorsque les moyens de verrouillage sont dans la première position. Ainsi, le fonctionnement du mécanisme de verrouillage/déverrouillage s'en trouve amélioré. En particulier, la force à exercer par le support à imprégner sur le doigt, pour provoquer le basculement du verrou est réduite de manière sensible, limitant ainsi les risques d'endommagement du support.

[0026] Selon un mode de réalisation avantageux, les moyens de verrouillage, reviennent automatiquement dans ladite première position par gravité, lorsque le support n'est plus en engagement avec le doigt.

[0027] De préférence, l'actionnement de l'organe de distribution se fait par déplacement axial d'un élément de l'organe de distribution, notamment d'une tige de pompe, le long d'un axe (Y) de l'organe de distribution. Dans le cas d'un organe de distribution sous forme

d'une valve associée à un récipient aérosol, l'actionnement de la valve peut se faire par enfoncement axial ou par basculement latéral de la tige de valve.

[0028] L'élément d'actionnement peut être mobile en pivot autour d'un axe (Z) perpendiculaire à l'axe (Y) de l'organe de distribution. Un tel axe (Z) est de préférence perpendiculaire à un axe (A) du déplacement du support par rapport au moyen de réception. La distance entre l'axe (Z) et le moyen de réception du support à imprégner, est suffisamment grande par rapport à la course d'actionnement de l'organe de distribution de sorte que le mouvement du moyen de réception du support soit quasi-linéaire, et de préférence, sensiblement dans le prolongement du mouvement du support par rapport au moyen de réception.

[0029] Avantagusement, l'élément d'actionnement, lors de son mouvement de pivot autour de l'axe (Z) vient en engagement avec une surface d'appui de la tête de distribution, la mise en engagement de l'élément d'actionnement et de ladite surface d'appui de la tête de distribution se faisant via une portion, de profil notamment conique, cylindrique, ou sphérique, formée par la surface d'appui et/ou par l'élément d'actionnement.

[0030] Des moyens peuvent être prévus pour assurer un guidage en translation de la tête de distribution lors de sa mise en engagement avec l'élément d'actionnement en réponse à une commande d'actionnement. De tels moyens empêchent notamment la tête de distribution de tourner autour de son axe.

[0031] Selon un mode de réalisation spécifique, l'organe de distribution du produit, le moyen de réception du support, l'élément d'actionnement de l'organe de distribution, et les moyens de verrouillage sont contenus à l'intérieur d'une enceinte, un passage traversant une paroi de ladite enceinte de manière à pouvoir positionner le support par rapport à (ou aux) orifice(s) de sortie du produit, ledit élément d'actionnement étant accessible depuis l'extérieur de l'enceinte. Alternativement, tous ces éléments peuvent être disposés derrière une paroi d'un meuble de présentation.

[0032] Avantagusement, le moyen de réception émerge au moins en partie de ladite enceinte via ledit passage, de manière à permettre l'actionnement de l'organe de distribution en réponse à une pression exercée sur ledit moyen de réception.

[0033] L'organe de distribution peut être couplé au récipient via un conduit dont une première extrémité est disposée à l'intérieur de l'enceinte, une seconde extrémité du conduit étant située en dehors de l'enceinte et reliée audit récipient.

[0034] Le dispositif selon l'invention est particulièrement adapté pour le conditionnement et la distribution d'un produit cosmétique, notamment un produit parfumant.

[0035] L'invention consiste, mises à part les dispositions exposées ci-dessus, en un certain nombre d'autres dispositions qui seront explicitées ci-après, à propos d'exemples de réalisation non limitatifs, décrits

en référence aux figures annexées, parmi lesquelles :

- la figure 1 représente une vue de la face avant du dispositif tel qu'il se présente aux yeux des consommateurs sur un point de vente ;
- la figure 2 représente une vue en coupe d'un mode de réalisation du dispositif selon l'invention ; et
- les figures 3A-3C illustrent trois phases de fonctionnement du dispositif représenté à la figure 2.

[0036] A la figure 1 est représentée la face avant 2 d'une enceinte parallélépipédique 3 faisant partie du dispositif 1 selon l'invention. La face avant 2, au voisinage de son bord inférieur, est traversée par une fenêtre 4, au travers de laquelle émerge l'extrémité avant 5 d'une platine 6 destinée à recevoir l'échantillon à imprégner. La surface supérieure 14 de la platine 6 comporte un renforcement axial 7 délimité par deux bords longitudinaux 8, 9. Le renforcement 7 délimite avec le bord supérieur 10 de la fenêtre 4, une fente 11 destinée à l'insertion du support dans le dispositif. Les bords latéraux 12, 13 de la fenêtre 4 participent au guidage de la platine 6, lorsque, comme on le verra en détail par la suite, elle est utilisée comme moyen d'actionnement de la pompe. La surface inférieure 15 de la platine 6 est à distance du bord inférieur 16 de la fenêtre 4 de manière à autoriser un mouvement de pivot de la platine 6 autour d'un axe perpendiculaire à l'axe de la platine 6, en vue d'actionner la pompe. Ceci fera l'objet d'une description détaillée par la suite.

[0037] La figure 2 à laquelle il est maintenant fait référence, illustre un mode de réalisation préférentiel du dispositif 1 selon l'invention. Il comprend une enceinte 3 dont une face, opposée à la face avant 2 est ouverte. Le dispositif 1 comprend un support fixe 20 sur lequel est montée fixement une pompe 21. La pompe 21 est reliée à une première extrémité d'un conduit 22 dont l'autre extrémité est reliée à un bidon 23, notamment en verre ou en métal, contenant le parfum à distribuer, et disposé à l'extérieur de l'enceinte. La pompe 21 comprend une tige de pompe 24 sur laquelle est emmanchée à force une tête de distribution sous forme d'un bouton poussoir 25. Le bouton poussoir 25 comprend un conduit 26 en communication avec la tige de pompe 24, et débouchant sur un orifice de sortie 27 ménagé dans une buse, et tourné en direction de l'axe A de la platine 6.

[0038] La tête de distribution 25 est immobilisée en rotation autour de son axe Y au moyen de deux plaques 34 solidaires d'un organe d'actionnement 30 qui va faire l'objet d'une description détaillée par la suite, et constitué en partie par la platine 6.

[0039] L'organe d'actionnement 30 est constitué de la platine 6 dont la face avant 5 émerge de l'enceinte 3 au travers de la fenêtre 4, laquelle platine 6 est solidaire d'une première extrémité de deux bras 31 distants l'un de l'autre et parallèles entre eux. L'autre extrémité des bras 31 est montée pivotante sur une axe Z relié à l'en-

ceinte 3. L'axe Z est perpendiculaire à l'axe Y de la tête de distribution 25, et perpendiculaire également à l'axe A de la platine 6. L'axe Z est aussi éloigné que possible de la platine 6 de manière à ce que le rayon de courbure de la trajectoire de ladite platine 6 soit aussi grand que possible, ce qui permet à ladite platine 6 de se mouvoir selon un mouvement, pouvant, sur une faible course, être assimilé à un mouvement linéaire. Entre les deux bras 31, l'organe d'actionnement 30 forme une portion de surface sphérique 32, destinée à venir en engagement avec une surface d'appui 33 formée par le bouton poussoir 25. La surface d'appui 33 est sensiblement perpendiculaire à l'axe Y de la tête de distribution 25. De même, de part et d'autre de la portion de surface sphérique 32, l'organe d'actionnement 30 porte deux éléments plans 34, destinés à encadrer la tête de distribution 25, de manière à empêcher que cette dernière ne tourne autour de son axe (Y), notamment sous l'action du ressort destiné à rappeler la pompe 21 en position fermée.

[0040] Le dispositif selon ce mode de réalisation comprend également un organe de verrouillage 40 destiné à empêcher l'actionnement de l'organe de distribution 21 en l'absence de support à imprégner sur la platine 6. Un tel organe de verrouillage 40 comprend un élément formant verrou 41, qui en l'absence de support sur la platine 6 (comme représenté sur la figure 2) se situe en regard d'un bord libre 42 d'une jupe faisant partie de la tête de distribution 25, de sorte que, dans cette position du verrou 41, la tête de distribution 25 ne puisse pas être déplacée dans la direction opposée à la face avant 2 de l'enceinte 3. L'élément de verrouillage 40 comprend également un doigt 43 dont une extrémité libre 44 est sensiblement dans le fond du renforcement 7 de la platine 6, l'autre extrémité du doigt étant au voisinage d'un axe d'articulation X de l'élément de verrouillage 40 par rapport à l'enceinte 3. L'axe X est perpendiculaire à l'axe A de la platine 6, et parallèle à l'axe Z d'articulation de l'organe d'actionnement 30 par rapport au châssis fixe 3. L'axe X est sensiblement au niveau de la jupe dont l'extrémité libre 42 vient buter contre le verrou 41. La partie de l'élément de verrouillage 40 située du côté du verrou 41 est suffisamment lourde pour que, sous l'effet de son poids, l'élément de verrouillage 40 reprenne automatiquement sa position verrouillée (figure 2) lorsque aucune contrainte n'est exercée sur l'extrémité libre 44 du doigt 43.

[0041] Comme il apparaît à la figure 2, le renforcement 7 ménagé dans la surface supérieure 14 de la platine 6 se termine par une portion 50 apte à former une butée axiale pour le support à imprégner, lors de son déplacement le long de l'axe A.

[0042] Le fonctionnement du dispositif qui vient d'être décrit, est illustré sur les figures 3A-3C auxquelles il est maintenant fait référence.

[0043] A la figure 3A, la consommatrice (ou le consommateur) saisit entre le pouce et l'index, un support à imprégner S, sous forme d'une bande de carton d'en-

viron 2 cm de large, et le glisse dans la fente 11 délimitée par le renforcement axial 7 et par le bord supérieur de la fenêtre 4. Le support S est guidé dans le renforcement 7 par les bords 8 et 9, jusqu'à ce que l'extrémité avant du support S rencontre l'extrémité libre 44 du doigt 43. A ce moment, le doigt bascule autour de l'axe X, ce qui provoque un mouvement de basculement correspondant du verrou 41, jusqu'à ce que celui-ci ne soit plus en regard de la portion de jupe 42 du bouton poussoir 25.

[0044] De la manière représentée à la figure 3B, et en continuant de faire avancer le support S dans la fente 11, l'extrémité libre 44 du doigt 43 monte sur le support S, permettant à ce dernier de pouvoir continuer sa progression axiale dans le renforcement 7 de la platine 6, jusqu'à ce que l'extrémité avant du support S arrive en engagement contre la butée 50. A ce moment, les doigts de la consommatrice sont sensiblement au contact de la face avant 5 de la platine 6.

[0045] A la figure 3C, la consommatrice exerce une pression sur l'élément d'actionnement 30, via la face avant 5 de la platine 6. La pression est exercée sensiblement dans la même direction que le mouvement causant la progression du support S dans le renforcement axial 7. Ainsi exercée, la pression fait basculer la platine 6 autour de l'axe de pivot Z, provoquant en outre, la mise en engagement de la portion de surface sphérique 32 de l'élément d'actionnement 30 avec la surface d'appui 33 de la tête de distribution 25. Cette dernière provoque l'enfoncement axial de la tige de pompe 24, et la sortie du produit sous forme d'un spray via l'orifice 27. Dans cette position de distribution, l'angle formé par la platine 6 par rapport à l'horizontale est de l'ordre de 15°. Le spray issu de l'orifice 27 est dirigé en direction du support S, et imprègne ce dernier. La consommatrice relâche ensuite la pression sur la face avant 5 de la platine 6, ce qui provoque le basculement arrière de cette dernière autour de l'axe Z. Elle exerce une traction sur le support S, de manière à le faire coulisser axialement dans la direction opposée à la butée 50. Rapidement, le support se désengage de l'extrémité libre 44 du doigt 43, ce qui provoque le retour par gravité du verrou 41 dans la position de verrouillage dans laquelle il est en regard de la portion de jupe 42 de la tête de distribution 25. Le dispositif 1 est alors prêt pour l'imprégnation d'un nouveau support.

[0046] Dans la description détaillée qui précède, il a été fait référence à des modes de réalisation préférés de l'invention. Il est évident que des variantes peuvent y être apportées sans s'écarter de l'esprit de l'invention telle que revendiquée ci-après.

Revendications

1. Dispositif (1) pour le conditionnement et la distribution sur un support (S), d'un produit, notamment d'un parfum, comprenant : a) un organe de distribu-

- tion (21), destiné à être relié à un récipient (23) contenant ledit produit, et couplé à au moins un orifice (27) pour la sortie du produit, en regard duquel (ou desquels) une partie au moins du support (S) peut être positionnée ; b) un élément d'actionnement manuel (30) de l'organe de distribution (21) ; et c) des moyens de verrouillage (40) aptes à passer d'une première position dans laquelle l'organe de distribution (21) ne peut être actionné à une seconde position dans laquelle l'organe de distribution (21) peut être actionné, lesdits moyens de verrouillage (40) passant de la première position à la seconde lors du positionnement du support (S) par rapport à (ou aux) orifice(s) de sortie du produit (27).
2. Dispositif (1) selon la revendication 1 **caractérisé en ce qu'il** comprend un moyen, notamment sous forme d'une platine (6), pour recevoir le support (S) en vue de son positionnement par rapport à (ou aux) orifice(s) de sortie (27).
 3. Dispositif (1) selon la revendication 2 **caractérisé en ce que** le positionnement du support (S) par rapport à (ou aux) orifice(s) de sortie du produit (27), s'effectue par un déplacement, notamment en translation, du support (S) par rapport audit moyen de réception (6) du support.
 4. Dispositif (1) selon la revendication 2 ou 3 **caractérisé en ce que** le moyen (6) destiné à recevoir le support (S) fait office d'élément d'actionnement (30).
 5. Dispositif (1) selon les revendications 3 et 4 **caractérisé en ce que** l'actionnement de l'organe de distribution (21) résulte d'une force exercée sur l'élément d'actionnement (30), sensiblement dans l'axe (A) du déplacement du support (S) par rapport au moyen de réception (6) du support.
 6. Dispositif (1) selon l'une quelconque des revendications 3 à 5 **caractérisé en ce que** ledit moyen de réception (6) du support (S) comprend des moyens (8, 9) aptes à guider le support (S) en translation.
 7. Dispositif (1) selon l'une quelconque des revendications 3 à 6 **caractérisé en ce que** des moyens formant butée (50) sont prévus pour limiter le déplacement du support (S) par rapport audit moyen de réception (6).
 8. Dispositif (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 7 **caractérisé en ce que** les moyens de verrouillage (40) sont constitués d'un verrou (41) avec lequel une tête de distribution (25) comportant ledit (ou lesdits) orifice(s) de sortie (27), vient en engagement lorsque les moyens de verrouillage (40) sont dans la première position, de manière à empêcher l'actionnement de l'organe de distribution (21), ledit verrou (41) étant couplé à un doigt (43) avec lequel le support (S) vient en engagement lors de son positionnement par rapport à (ou aux) orifice(s) de sortie (27), ladite mise en engagement provoquant un mouvement dudit verrou (41) et le passage des moyens de verrouillage (40) dans ladite seconde position.
 9. Dispositif (1) selon la revendication 8 **caractérisé en ce que** le mouvement dudit verrou (41) est un mouvement de pivot autour d'un axe (X).
 10. Dispositif (1) selon la revendication 9 **caractérisé en ce que** ledit axe (X) est perpendiculaire à un axe (Y) de l'organe de distribution (21).
 11. Dispositif (1) selon les revendications 2 et 9 ou 10 **caractérisé en ce que** ledit axe (X) est perpendiculaire à un axe (A) du déplacement du support (S) par rapport au moyen de réception (6).
 12. Dispositif (1) selon l'une quelconque des revendications 9 à 11 **caractérisé en ce que** ledit axe (X) est sensiblement à la même hauteur que la portion (42) de la tête de distribution (25) qui vient en engagement avec le verrou (41) lorsque les moyens de verrouillage (40) sont dans la première position.
 13. Dispositif (1) selon l'une quelconque des revendications 8 à 12 **caractérisé en ce que** les moyens de verrouillage (40), reviennent automatiquement dans ladite première position par gravité, lorsque le support (S) cesse d'être en engagement avec les moyens de verrouillage (40).
 14. Dispositif (1) selon l'une quelconque des revendications qui précèdent **caractérisé en ce que** l'actionnement de l'organe de distribution (21) se fait par déplacement axial d'un élément (24) de l'organe de distribution, notamment d'une tige de pompe, le long d'un axe (Y) de l'organe de distribution (21).
 15. Dispositif (1) selon la revendication 14 **caractérisé en ce que** l'élément d'actionnement (30) est mobile en pivot autour d'un axe (Z) perpendiculaire à l'axe (Y) de l'organe de distribution (21).
 16. Dispositif (1) selon les revendications 2 et 14 ou 15 **caractérisé en ce que** ledit axe (Z) est perpendiculaire à un axe (A) du déplacement du support (S) par rapport au moyen de réception (6).
 17. Dispositif (1) selon la revendication 15 ou 16 **caractérisé en ce que** l'élément d'actionnement (30), lors de son mouvement de pivot autour de l'axe (Z), vient en engagement avec une surface d'appui (33) de la tête de distribution, la mise en engagement de

l'élément d'actionnement (30) et de ladite surface d'appui (33) de la tête de distribution (25) se faisant via une portion, de profil notamment sphérique (32), cylindrique, ou conique, formée par la surface d'appui et/ou par l'élément d'actionnement.

5

18. Dispositif (1) selon la revendication 17 **caractérisé en ce que** des moyens (34) sont prévus pour assurer une position fixe en rotation autour de son axe (Y) de la tête de distribution (25). 10
19. Dispositif (1) selon l'une quelconque des revendications 2 à 18 **caractérisé en ce que** l'organe de distribution du produit (21), le moyen de réception (6) du support (S), l'élément d'actionnement (30) de l'organe de distribution, et les moyens de verrouillage (40) sont contenus à l'intérieur d'une enceinte (3), un passage (4) traversant une paroi (2) de ladite enceinte de manière à pouvoir positionner le support (S) par rapport à (ou aux) orifice(s) de sortie du produit (27), ledit élément d'actionnement (30) étant accessible depuis l'extérieur de l'enceinte. 15 20
20. Dispositif (1) selon la revendication 19 **caractérisé en ce que** le moyen de réception (6) émerge au moins en partie de ladite enceinte (3) via ledit passage (4), de manière à permettre l'actionnement de l'organe de distribution (21) en réponse à une pression exercée sur ledit moyen de réception (6). 25 30
21. Dispositif (1) selon la revendication 19 ou 20 **caractérisé en ce que** l'organe de distribution (21) est couplé au récipient (23) via un conduit (22) dont une première extrémité est disposée à l'intérieur de l'enceinte (3), une seconde extrémité du conduit (22) étant située en dehors de l'enceinte (3) et reliée audit récipient (23). 35 40
22. Utilisation d'un dispositif (1) selon l'une quelconque des revendications qui précèdent pour le conditionnement et la distribution d'un produit cosmétique, notamment un produit parfumant. 45 50 55

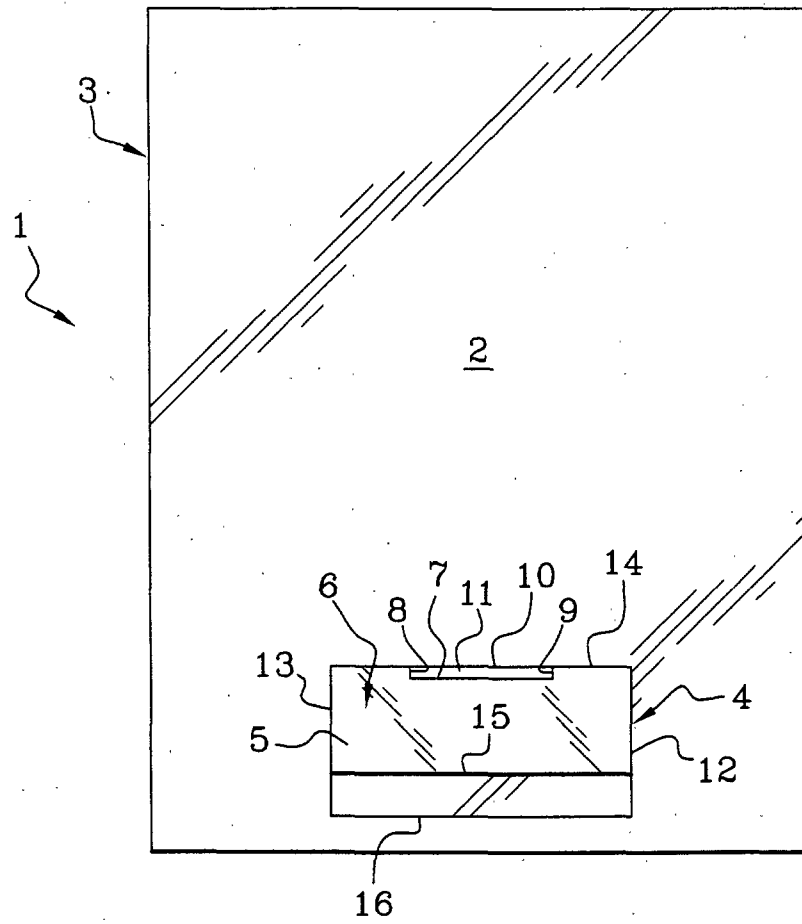


Fig. 1

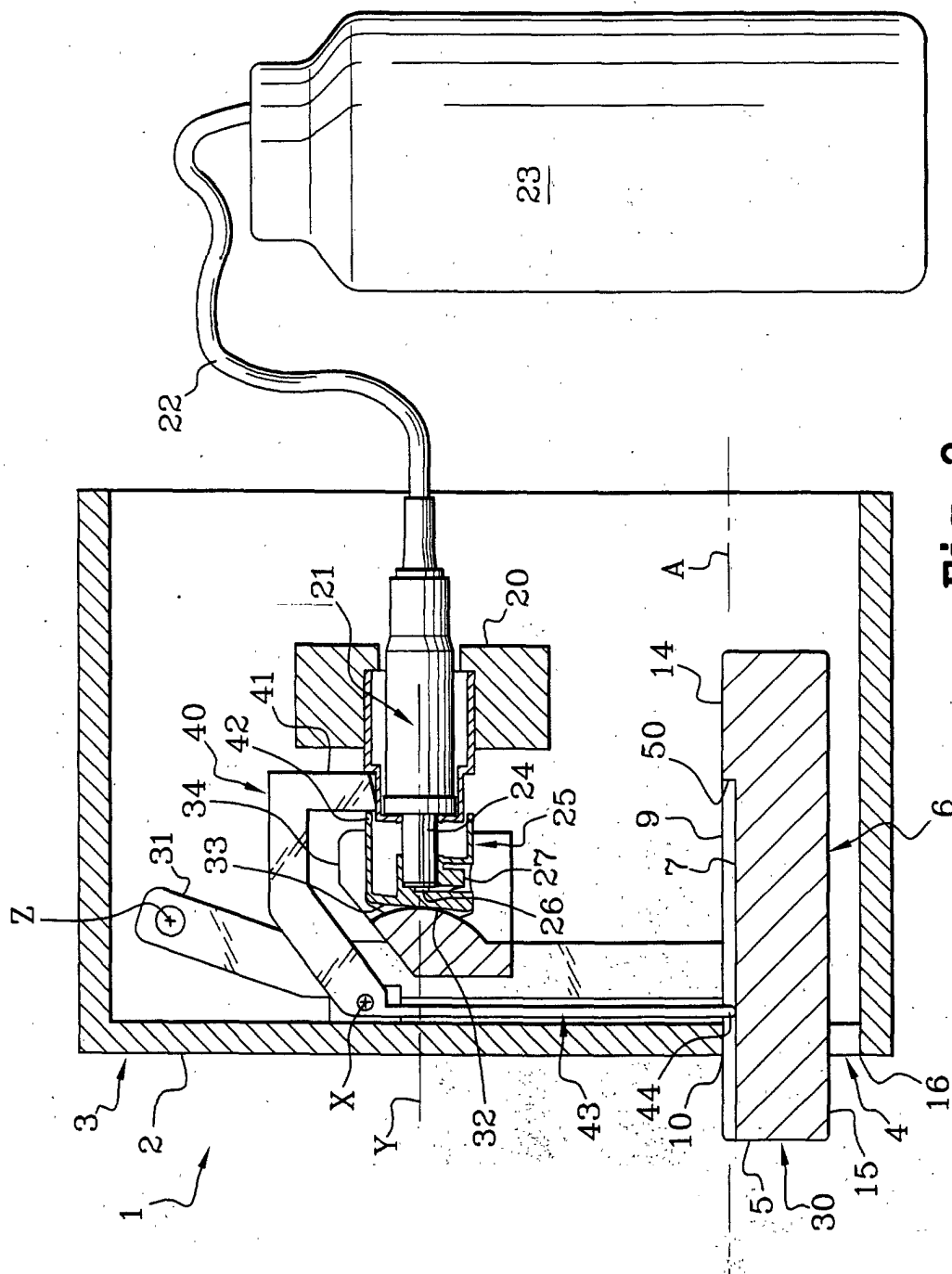


Fig. 2

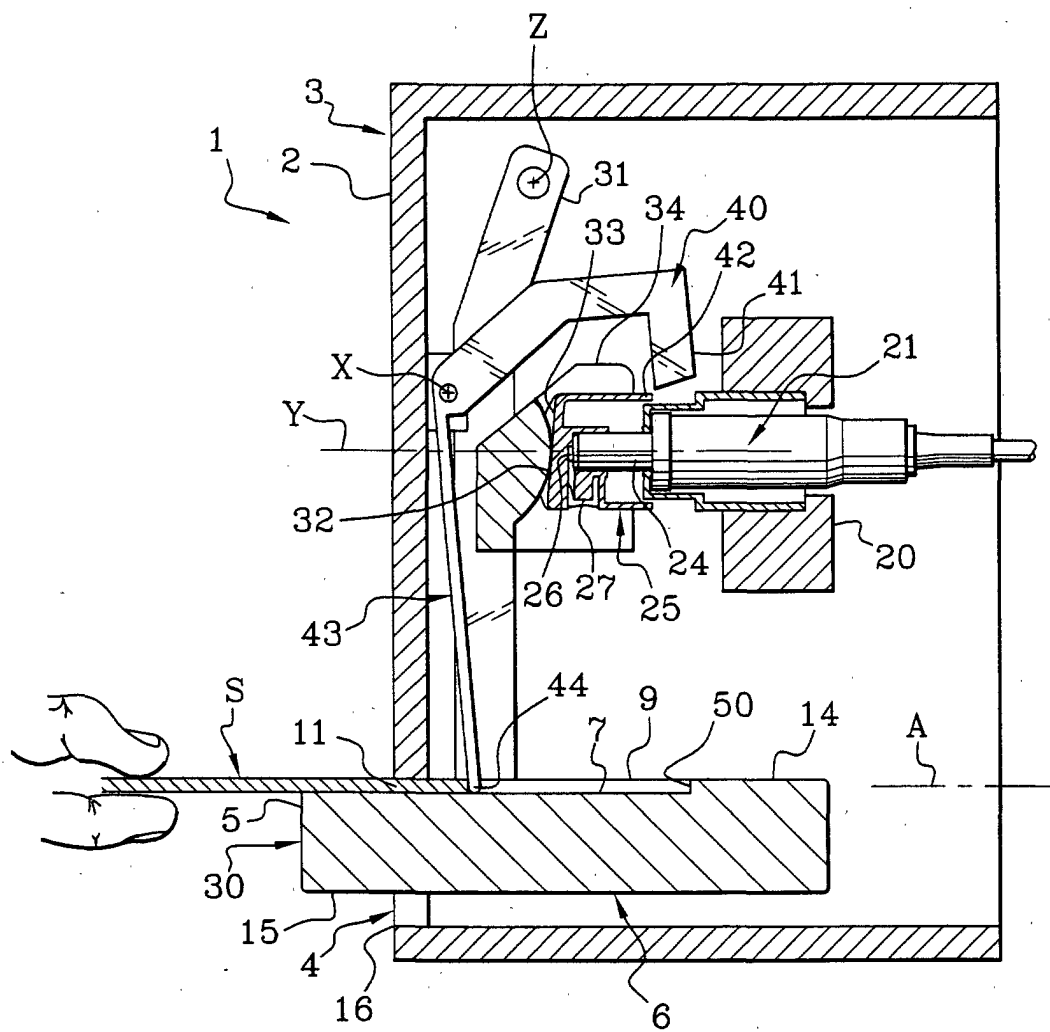


Fig. 3A

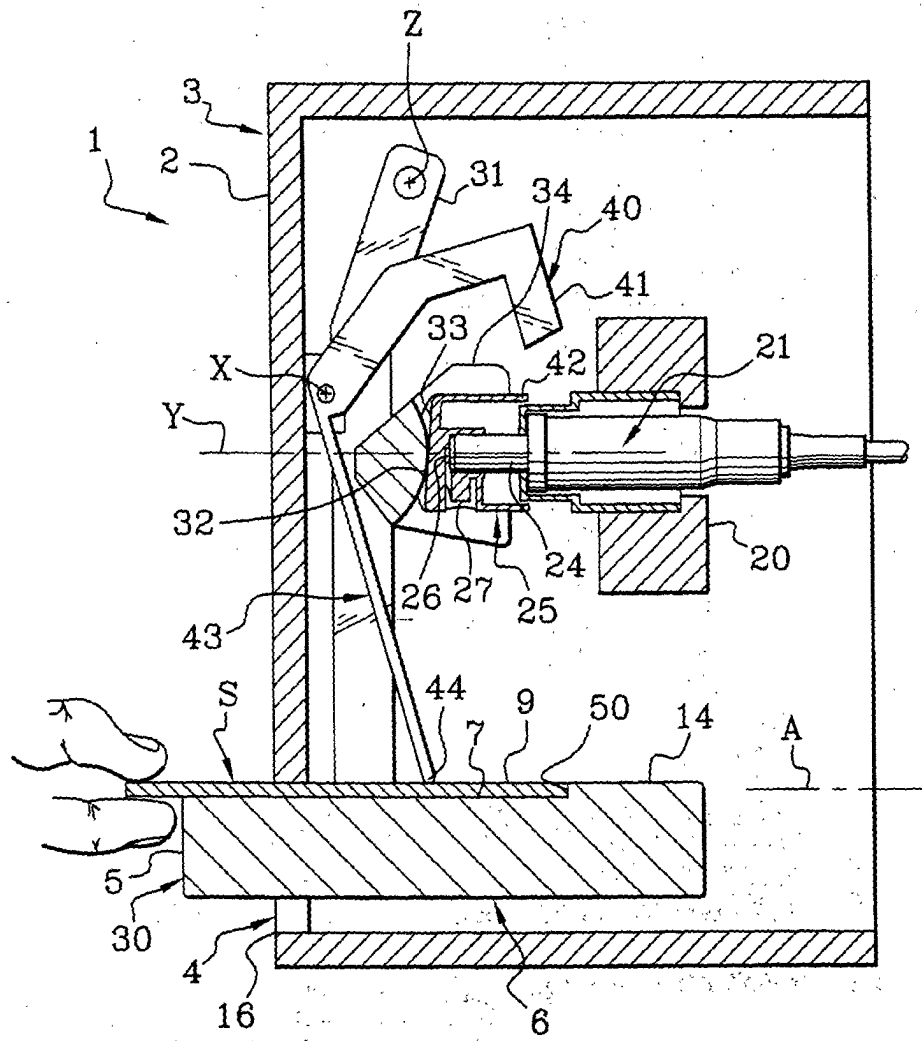


Fig. 3B

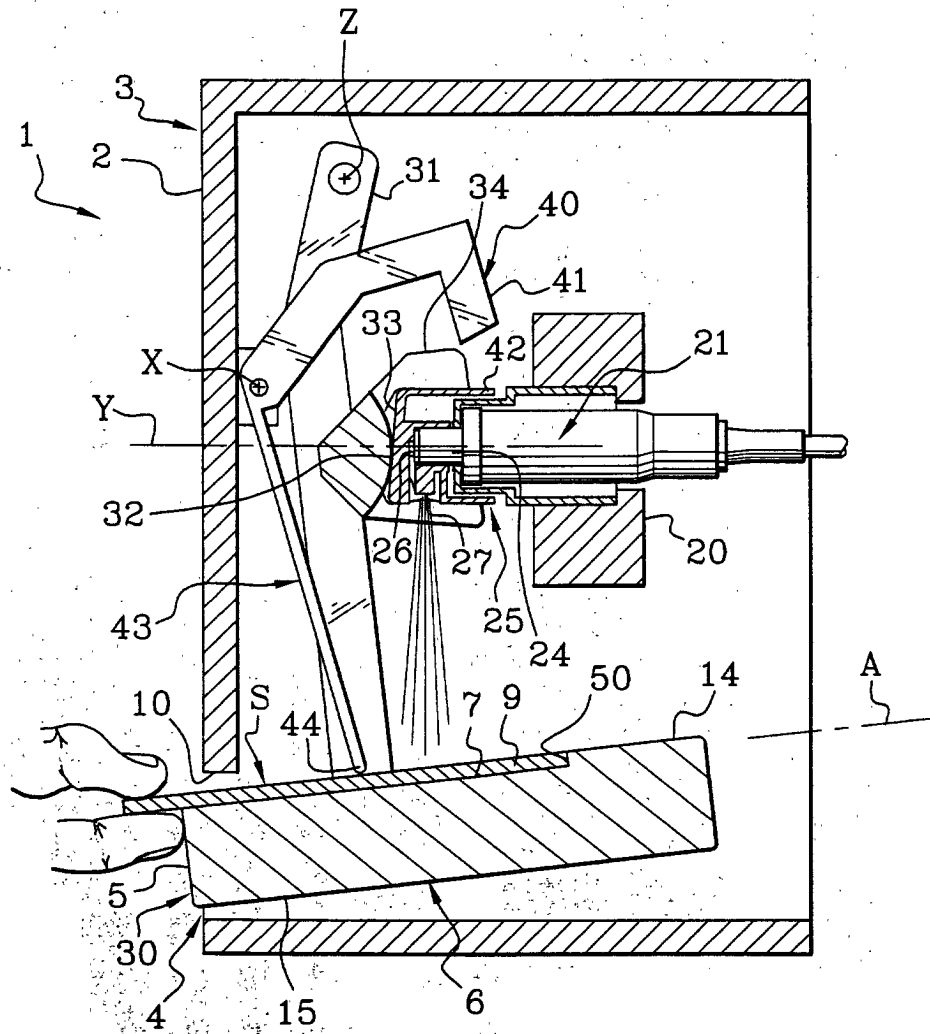


Fig. 3C



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 01 40 1577

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.CI.7)
A	US 6 003 740 A (CASTANEDA JR SERGIO) 21 décembre 1999 (1999-12-21) * abrégé; figures *	1,22	B65D83/16
A	FR 2 060 181 A (MARAIS ROGER; PEPINO MICHEL) 18 juin 1971 (1971-06-18) * figures *	1,22	
A	US 5 992 708 A (GAICHUK ANDREW) 30 novembre 1999 (1999-11-30)		
A	US 3 305 144 A (BERES) 21 février 1967 (1967-02-21)		
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CI.7)
			B65D
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
LA HAYE		16 octobre 2001	SERRANO GALARRAGA, J
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03 82 (POMC02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 01 40 1577

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

16-10-2001

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)		Date de publication
US 6003740	A	21-12-1999	AUCUN		
FR 2060181	A	18-06-1971	FR	2060181 A5	18-06-1971
US 5992708	A	30-11-1999	US	5992707 A	30-11-1999
US 3305144	A	21-02-1967	US	3395838 A	06-08-1968

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82